

# 5.4

## Avis d'intention des assujettis et autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

#### COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON CIBC MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES COMPANY INC.

##### Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Compagnie Trust CIBC Mellon (nom utilisé au Québec par CIBC Mellon Trust Company) (« CIBC Mellon »).

Le réexamen de l'autorisation de CIBC Mellon a été effectué conformément aux articles 126, 134 et 135 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02., à la suite de la réception de l'avis signifiant son intention de fusionner ses activités, le 1<sup>er</sup> novembre 2024, avec CIBC Mellon Global Securities Services Company Inc.

##### Personne morale issue de la fusion :

- Nom : Compagnie Trust CIBC Mellon  
(nom utilisé au Québec par CIBC Mellon Trust Company)

Lieu du siège de la société : 1, York Street, Suite 500  
Toronto, ON M5J 0B6

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 17 octobre 2024.

Pour plus d'information concernant Compagnie Trust CIBC Mellon, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 7 novembre 2024